

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00188

CONVENTION AVEC ORANGE AU TITRE DU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220505-D20220018810

DATE D’AFFICHAGE :13 mai 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,
M. Gilles PERACHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

CONVENTION AVEC ORANGE AU TITRE DU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Conformément à la législation relative au Fonds de Solidarité Logement (FSL), le règlement intérieur du FSL Métropolitain permet d'accorder une aide financière aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations concernant le paiement des consommations et de l'abonnement de services de téléphonie (fixe, mobile et internet).

L'aide est limitée à une intervention annuelle avec un maximum de 40 €.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, Saint-Etienne Métropole assure sur son périmètre d'intervention la gestion de ce dispositif et son financement avec la contribution financière des fournisseurs d'énergie, les distributeurs d'eau et les opérateurs de la téléphonie.

Une convention relative à la contribution financière sous forme d'annulations de dettes avec Orange avait été signée avec le Département en 2019. Elle est arrivée à terme en 2021.

Cet opérateur propose une reconduction d'une convention relative au FSL avec Saint-Etienne Métropole sur une durée de 3 ans avec une contribution financière pour un montant de 1 000 € pour l'année 2022 sous forme d'annulations de dettes. Pour les années suivantes, si le budget initialement contracté devait s'avérer insuffisant, un complément budgétaire pourrait être envisagé par Orange.

La convention est annexée au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention relative à la participation au fonds solidarité logement d'orange pour la période 2022-2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **acte le montant de la participation financière d'Orange sous forme d'annulations de dettes au dispositif FSL à hauteur de 1 000 € pour l'année 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU